

Intervention parlementaire. Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention : 200-2017
Type d'intervention : Interpellation
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2017.RRGR.543

Déposée le : 04.09.2017

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Klopfenstein (Corgémont, UDC) (porte-parole)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Non
Urgence accordée :

N° d'ACE : 59/2018 du 24 janvier 2018
Direction : Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie
Classification : –



Améliorer la sécurité dans les tunnels de l'A16

En 2002, le député Renggli de Bienne avait déjà interpellé le Conseil-exécutif au sujet de la réception radio dans les tunnels de l'A16. Le Conseil-exécutif avait répondu qu'une planification de mise aux normes aurait lieu entre 2004 et 2008. Les travaux ont pris du retard et aujourd'hui, dix ans plus tard, on attend toujours. Avec l'acceptation par le peuple Suisse du fonds FORTA, l'Office des routes nationales a plus de moyens pour l'assainissement des routes, ce qui est réjouissant et aussi valable pour l'A16.

Outre la réception radio, de nos jours, la réception téléphonique est également importante et fait partie du standard actuel.

Lorsqu'un automobiliste écoute une émission à la radio et que celle-ci est interrompue à l'entrée d'un tunnel, il est déconcentré et ne peut plus entendre des informations par rapport au trafic routier.

Pour des raisons de sécurité et aussi de confort, il est absolument nécessaire d'équiper tous les tunnels de l'A16 pour une réception des radios nationales et régionales, ainsi que pour la réception de téléphone mobile dans le cadre de l'assainissement prévue ces prochaines années.

Le Conseil-exécutif est prié de répondre à la question suivante :

1. Le Conseil-exécutif va-t-il s'assurer auprès des instances responsables que, lors de l'assainissement de l'A16, les tunnels soient équipés des installations nécessaires pour la réception radio et téléphonique ?

Réponse du Conseil-exécutif

Depuis 2008, l'A16, qui traverse les Gorges du Taubenloch, appartient à l'Office fédéral des routes (OFROU) et c'est la filiale d'Estavayer-le-Lac qui se charge de la planification et de la réalisation des projets de réfection. Le Conseil-exécutif est conscient de l'importance d'une réception radio continue dans les tunnels des routes nationales. Aussi va-t-il intervenir auprès de l'OFROU pour rapidement remédier aux lacunes de réception (OUC / DAB+) dans les tunnels de l'A16.

Quant à la réception de téléphonie mobile sur les routes nationales, l'équipement des tunnels relève exclusivement des trois opérateurs Swisscom, Salt et Sunrise, et ils n'ont aucune obligation légale de doter les tunnels des routes nationales d'un réseau de téléphonie mobile. Le Conseil-exécutif va néanmoins se renseigner auprès de ces derniers pour savoir s'il est prévu d'équiper les tunnels de l'A16.

Destinataire

- Grand Conseil